



Procès-Verbal de réunion du Conseil Municipal du 5 septembre 2023

Le mardi cinq septembre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-neuf août deux mille vingt-trois, convocation diffusée le même jour, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

ETAIENT PRESENTS : M. Davy BRUN, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Nathalie PAULON, Mme Mégane CORDELLE, M. José CUETO, Mme Marie BRIARD, M. Laurent GADET, Mme Rozenn LUX, Mme Agnès SURATEAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Gérard FABRE qui donne pouvoir à M. Davy BRUN.

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES : Mme Véronique THOLLET, M. Jean-François THOLLET, Mme Sam DECAUDIN, M. Sacha RACCAH.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Agnès SURATEAU

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 juin 2023 est approuvé à l'unanimité sans observations.

1) Délibération : Groupama- Autorisation d'encaissement d'un chèque de remboursement.

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour l'encaissement d'un chèque de remboursement de GROUPAMA.

GROUPAMA- Montant du chèque de remboursement : 149,60 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés, accepte l'encaissement du chèque de remboursement de GROUPAMA pour un montant de 149,60 €.

2) Délibération : DARTY- Autorisation d'encaissement d'un chèque de remboursement.

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour l'encaissement d'un chèque de remboursement de l'enseigne DARTY.

DARTY- Montant du chèque de remboursement : 449,99 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés, accepte l'encaissement du chèque de remboursement de l'enseigne DARTY pour un montant de 449,99 €.

3) Délibération : Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM)- Travaux d'enfouissement des réseaux 2024 rue de l'Alleu tranche B- Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.

Considérant l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM,

Considérant que la commune de QUIERS est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM),

Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux rue de l'Alleu

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 33 765,00 € pour la basse tension, à 30 313,00 € pour l'éclairage public et à 42 743 € pour les communications électroniques.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières.
- **TRANSFERE** au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés
- **DEMANDE** au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de la rue de l'Alleu.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.

Arrivée de Mme Véronique THOLLET et M. Jean-François THOLLET à 19h16.

Mme Véronique THOLLET et M. Jean-François THOLLET prennent part au vote de la délibération suivante.

4) Délibération : Modalités et attribution des bons de fin d'année 2023 aux séniors.

M. le Maire explique au conseil municipal que les membres de la commission communale « sociale » se sont réunis le 26 juin 2023 à la mairie. Lors de cette séance la commission a validé les modalités et attribution des bons de fin d'année aux séniors pour l'année 2023.

Mme Nathalie PAULON expose aux membres du conseil municipal les modalités et attribution :

- Un cadeau offert à chaque personne à partir de 60 ans (paniers garnis de produits festifs d'une valeur de 30.00€).

Ces coffrets festifs seront distribués directement aux séniors en leur rendant une visite de courtoisie en fin d'année.

- Comme l'an passé, une aide de fin d'année aux retraités sera calculée au regard du dernier avis d'imposition du foyer.

Cette aide s'effectuera sous la forme de bons « CADHOC UP » utilisable dans diverses enseignes.

Mme Nathalie PAULON précise qu'une communication aux administrés sera effectuée, les documents demandés (justificatif d'identité, justificatif de retraite et avis d'imposition 2023 sur les revenus de l'année 2022) devront être déposés en mairie avant le 30 septembre 2023.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié par la commission.

Les personnes ayant déjà fourni en 2022 leurs justificatifs d'identité et de retraite devront déposer uniquement leur dernier avis d'imposition année 2023 sur les revenus année 2022 ainsi que le formulaire à compléter .

Pour accueillir les administrés qui le souhaitent, Mme Nathalie PAULON membre de la Commission communale « Sociale » tiendra une permanence à la mairie les jours suivants :

Permanences- Dépôt des dossiers	
Jeudi 14, 21 et 28 septembre 2023 de 15h00 à 18h00	Vendredi 15 et 22 septembre 2023 de 15h00 à 18h00

Date limite de dépôts des documents à la mairie le 30 septembre 2023

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuvent les modalités et attribution des bons de fin d'année 2023 aux séniors.

5) Comptes rendus :

- M. José CUETO- Octobre Rose- Quiers en Rose le dimanche 15 octobre 2023.

6) Questions diverses :

M. Davy BRUN :

- 48 participants à la journée à la mer à Etretat organisée par la commune, celle-ci s'est déroulée sous le soleil.

Devis bus : 1 400€

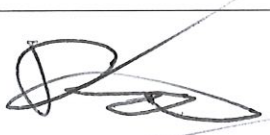
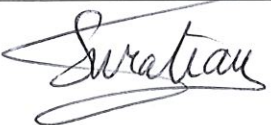
Recettes : 1 230€

- Fête du Village le samedi 16 septembre 2023, ce jour, 152 inscriptions au repas « Jambalaya »
- Rentrée des classes le 4 septembre 2023- Finalisation des travaux d'aménagement sécuritaires- Remerciements et félicitations aux 3 agents communaux.
- Contrat Rural- Travaux hameau de la Fermeté.

M. Laurent GADET :

Sports pour tous- Demande d'informations vacances scolaires etc

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h26.

Signature du Maire	
Signature du secrétaire de séance	
Observations	